

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 juillet 2026 en MAIRIE à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard FAVIER, maire.

Présents : BERAUD Christophe, COMBEMOREL Sophie, DE JONG Frédérique, FAVIER Bernard, GOURDY Joelle, GUYON Cannelle, LECUYER Lionel, LHOUMEAU Stéphanie, MAZERON René, OLIVIER Pascal

Absents : RENARD Alexis, GILBERT Elodie

En retard : DESAUNOIS Frédérique, LAMADON Jérémy

Lecture du Compte Rendu du dernier conseil

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Cannelle GUYON

Ordre du jour Conseil Municipal :

I – Compte rendu des décisions

Pas de décisions prise depuis la dernière réunion de conseil municipal.

II – Ordre du Jour

1) Opération d'ordre : décision modificative n°1 – COLAS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du marché de travaux confié à l'entreprise COLAS, une avance forfaitaire d'un montant de **22 820,64 €** a été versée au titulaire du marché au démarrage de l'opération, conformément aux dispositions contractuelles.

Le paiement de la dernière situation de travaux conduit désormais à atteindre un niveau d'exécution supérieur à **65 % du montant initial du marché**. En application des règles de la commande publique et des instructions de la trésorerie, cette avance doit être récupérée. Par conséquent, le montant de l'avance est déduit du règlement dû à l'entreprise, qui ne percevra que le solde restant après déduction de cette avance.

Parallèlement, cette récupération de l'avance doit être constatée comptablement par une **opération d'ordre patrimoniale**, sans incidence sur l'équilibre financier de la collectivité. Cette opération se traduit par :

- L'émission d'un **titre au compte 238 – chapitre 041** pour un montant de **22 820,64 €** ;
- L'émission d'un **mandat au compte 231 – chapitre 041** pour le même montant.

Ces crédits n'ayant pas été inscrits lors du vote du budget primitif, il est nécessaire de procéder à une **décision modificative** afin d'ouvrir les crédits correspondants au chapitre 041, en recettes et en dépenses, pour un montant de **22 820,64 €**.

Cette décision modificative constitue une régularisation purement comptable imposée par les règles budgétaires et comptables. Elle est sans incidence sur le résultat de la commune, les recettes et les dépenses d'ordre étant inscrites pour un montant identique

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette décision modificative.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette décision.

2) Panneaux de signalisation – Lodinet / Miroir intersection croix de la barre – RD987

a) Panneaux Puy Lodinet

Monsieur le Maire indique que par un mail en date du 17 juin 2026, Madame DANTIN Evelyne habitante du Puy Lodinet a fait une demande d'amélioration de la signalisation dans son lieu-dit.

« Mr le Maire, mesdames et messieurs les conseillers.

Je me réjouis de la mise en place de la signalisation et de l'adressage de notre commune.

J'habite au 9 puy Lodinet, une rue sans issue ou une impasse. Nombreux sont les touristes qui viennent randonnée vers la cascade, mais ils arrivent souvent (malgré l'effort fourni pour une visibilité accrue du départ de la randonnée vers la cascade) que les touristes viennent jusqu'au bout de notre rue ou il est difficile de faire demi-tour.

C'est pour cela que je sollicite un panneau indicatif de voie sans issue, ou d'un panneau d'impasse au début de notre rue, celui qui indique 2 fois que nous entrons dans la rue Puy Lodinet. Par ailleurs, les nombreux touristes ont tendance à se garer le long du Gîtes de la cascade, aux granges, des deux côtés de la rue, ce qui ne laisse qu'une seule voie de circulation et qui peut être problématique lors de croisement.

Je vous invite cordialement à considérer cette demande et vous en remercie.

Mes sincères salutations

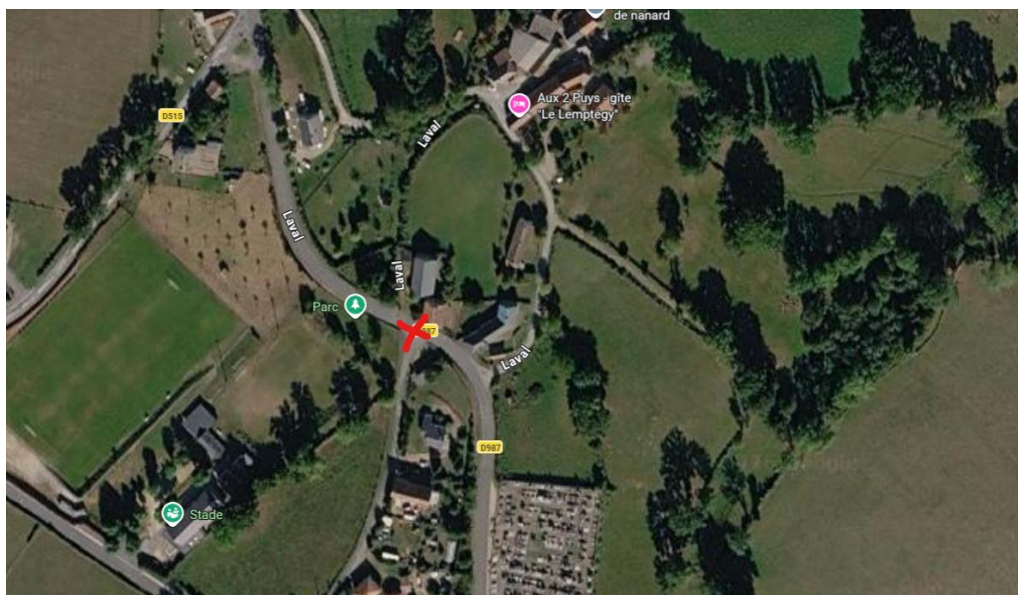
Dantin Evelyne »

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal sur cette demande.

Le conseil approuve à l'unanimité de mettre en place un panneau indicatif de voie sans issue. Plusieurs solutions ont été évoquées concernant le stationnement des véhicules. Cette question sera étudiée en commission, directement dans la rue concernée afin d'examiner les différentes possibilités. Il sera également possible de solliciter l'avis et les conseils de la DRD des Combrailles.

b) Miroir croix de la barre / RD987

Monsieur le Maire indique qu'une autre demande a émergé pour un miroir de sécurité pour l'intersection de la rue de la croix de la barre et de la départementale 987, indiqué sur les plans ci-dessous. La visibilité des usagers de la route serait difficile lors du franchissement de la RD987 depuis la rue de la croix de la barre.





Monsieur le Maire souhaite récolter l'avis du Conseil sur cette demande.

Le conseil à l'unanimité valide cette demande de mettre en place un miroir à cet emplacement.

3) Motion de soutien

Madame Christine PIRÈS BEAUNE, Députée du Puy-de-Dôme, a sollicité les communes de sa circonscription afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, apporter leur soutien à la proposition de loi intégrale transpartisane visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants (*voir courrier en annexe*).

Cette proposition de loi, déposée à l'Assemblée nationale le 25 novembre 2025 par des députés issus de plusieurs groupes politiques, a pour objectif de renforcer la lutte contre les violences sexuelles au travers d'un ensemble de mesures portant notamment sur :

- Le renforcement de la prévention, du repérage et du signalement des violences ;
- L'amélioration de la protection des victimes ;
- Le renforcement des moyens de la justice, des services d'enquête et de la protection de l'enfance ;
- La création de parcours de prise en charge des victimes ;
- Le développement de la formation des professionnels concernés ;
- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes favorisant les violences sexuelles.

À l'appui de sa demande, Madame la Députée a transmis une proposition de motion invitant les conseils municipaux qui le souhaitent à demander au Gouvernement l'ouverture, dans les meilleurs délais, d'un débat parlementaire consacré à cette proposition de loi.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette motion de soutien. En cas d'adoption, celle-ci sera transmise au Premier ministre au nom de la commune de Saint-Priest-des-Champs, conformément à la demande formulée par Madame la Députée.

A l'unanimité le conseil valide cette motion de soutien.

4) Demande changement nom de la place

Monsieur le Maire indique que Madame TOUSSAINT Huguette et M. GIRARD Michel ont souhaité le rencontrer afin de proposer de rebaptiser la place actuelle **des Tilleuls** au nom de son arrière-grand-père (Pierre Felix NENOT). Cette demande a été évoquée lors du dernier consultatif de la vie communale et à l'unanimité la commission a refusé cette demande au motif qu'il avait été décidé lors de l'adressage de ne donner aucun nom de personne propre à l'ensemble de la voirie afin d'éviter une quelconque préférence et d'éviter toutes susceptibilités.

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal sur ce point.

Le conseil suit à l'unanimité la position de la commission.

M. Patrice GIRAUD propose l'installation, en mairie, d'une plaque commémorative mentionnant les noms des maires ainsi que les dates de leurs mandats, en hommage aux anciens maires de la commune. La commission vie communale est chargée de la suite à donner à ce sujet.

5) Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI

Par courrier en date du 3 juillet 2026 (courrier joint en annexe), le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy a informé les communes membres, des dispositions de l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales relatives au transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI.

Cet article prévoit le transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent dans les domaines concernés.

Pour la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy, ce transfert concerne les compétences suivantes :

- La réalisation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- L'habitat, notamment les procédures de péril des bâtiments, la sécurité des établissements recevant du public à usage d'habitation ainsi que la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation.

Toutefois, la loi permet au maire de s'opposer à ce transfert en prenant un arrêté dans les six mois suivant l'élection du président de l'EPCI. Le Président de la Communauté de communes précise d'ailleurs que l'intercommunalité n'a pas vocation à exercer ces pouvoirs de police spéciale et invite les maires qui le souhaitent à conserver ces prérogatives en retournant un arrêté d'opposition signé.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de cette information et de valider la volonté de la commune de conserver l'exercice des pouvoirs de police spéciale relevant du Maire, conformément au modèle d'arrêté transmis par la Communauté de communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver ces pouvoirs.

6) Création de poste adjoint technique 20h

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de renforcer temporairement les effectifs communaux afin d'assurer les missions d'aide au service de la cantine scolaire et d'entretien des locaux communaux.

Afin de répondre à ce besoin, il propose de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour la période du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2026, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

L'agent recruté sera notamment chargé des missions suivantes :

- participer à la préparation et à la mise en place du service de restauration scolaire ;
- assurer l'aide au service et à l'accompagnement des enfants pendant le temps de restauration ;
- effectuer la remise en état et le nettoyage des locaux et du matériel utilisés pour la restauration scolaire ;
- assurer l'entretien courant des locaux communaux ;
- effectuer les travaux de nettoyage, de désinfection et de rangement nécessaires au bon fonctionnement des locaux ;
- participer, selon les besoins du service, aux différentes tâches relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Monsieur le Maire précise que cet emploi sera créé sur le fondement de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique, permettant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, en fonction des missions confiées, des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide cette création de poste.

III-Suivi des réunions :

Arrivée de Mme. Frédérique DESAUNOIS à 19h33

Arrivée de Mr. Jérémie LAMADON à 19h35

Terrains Putzeys AB10/AB94 : nous avons reçu de l'EPF SMAF deux simulations financières afin d'acquérir ces terrains avec un financement sur 10 ans.

- Pour la parcelle du Bourg AB94 : prix initial estimé 6 700.00€. Avec un financement sur 10 ans et des annuités de 819.24€, le cout total de l'acquisition de la parcelle reviendrait à 8 192.38€ (taux à 2.50%).
- Pour la parcelle de la salle des fêtes : prix initial estimé 22 800.00€. Avec un financement sur 10 ans et des annuités de 2 765.06€, le coût total de l'acquisition de la parcelle reviendrait à 27 650.63€ (taux à 2.50%)

Le conseil municipal décidé à l'unanimité de conserver son choix en lançant l'achat du terrain AB94. Une réflexion sera faite afin de l'acquérir en direct sans passer par l'EPF SMAF (possible budgétairement).

IV- Tour de table :

- **René Mazon :**

- Un devis est en cours concernant l'achat d'un congélateur tiroir à la salle des fêtes.
- Un devis a été demandé à M. DE JONG afin de corriger les anomalies relevées lors du dernier contrôle réglementaire. A la suite des travaux, un organisme agréé (SOCOTEC, DEKRA...) sera mandaté pour refaire un contrôle.
- Suite à l'envoi par mail aux élus des nouveaux règlements intérieurs des salles, le règlement de la salle des fêtes est validé. La convention d'utilisation de la salle des fêtes va être modifiée en conséquence. Des modifications sont à reprendre pour la salle des associations en commission. Une réflexion est notamment en cours pour la salle prêtée gratuitement (alors que coût d'utilisation lié au chauffage, au ménage etc..) à des activités sportives payantes. M. Bernard FAVIER demande que le bilan soit fait en commission sur qui utilise la salle, la fréquence, le fonctionnement, les prix, les statuts ainsi que sur le fonctionnement dans les communes alentours.
- Les toilettes de la salle des associations sont actuellement utilisées pour les WC publics. Un verrou va être mis sur la porte intérieur de la salle afin de la sécuriser. M. Bernard FAVIER demande qu'une réflexion soit lancée en commission pour savoir la meilleure solution entre laisser les WC publics ici ou bien réaliser des travaux dans l'ancienne poste.

- **Frédérique De Jong :**

- Demande la possibilité d'acheter des portes vélos pour la place. Le conseil approuve la demande, l'emplacement sera travaillé en commission.
- Evoque la conformité des poteaux incendie. Une vérification est actuellement en cours.

- **Christophe Beraud :**

- Indique que l'entourage de la cascade à Laval tombe.

- **Pascal Olivier :**

- Demande si des réunions de villages vont être organisées. M. Bernard FAVIER indique vouloir toujours en organiser mais va réfléchir au déroulé afin de faire une proposition au conseil municipal.

- **Joelle Gourdy :**

- Demande s'il est normal que la fibre n'arrive pas jusqu'à toutes les maisons. Il est précisé que la fibre est déployée jusqu'aux boîtiers de raccordement. Le raccordement final jusqu'au domicile relève ensuite de la responsabilité de chaque propriétaire ou occupant, qui devra le faire réaliser par l'opérateur de son choix lors de la souscription d'un abonnement.

- **Stéphanie Lhoumeau :**

- Indique que les pompiers ont invité tous les aidants de l'incendie à manger. Elle propose que la municipalité aide au financement de ce casse-croute. Le conseil municipal est en accord avec cette demande. Contact sera pris avec le chef de corps et le président de l'amicale.

- **Cannelle Gouyon :**

- Demande s'il est possible de ne pas arrêter les lumières à 23h les soirs de marchés d'été. M. Bernard FAVIER indique que cette demande avait déjà été effectuée, mais qu'elle sera renouvelée auprès de la SPIE. Il précise également que la guirlande néon sera installée chaque mercredi à l'occasion des marchés.

V-Rapport des comités consultatifs et syndicats

Comités Consultatifs

Voirie, assainissement : Lionel LECUYER :

- Suite au passage de l'armée, plusieurs constats ont été faits et devis demandés et transmis aux services des armées :
 - Mur salle des fêtes : devis de SAS MAIGNOL ROUSSEL à 1 749.60€
 - Place des tilleuls : devis de Colas à 37 305.90€
 - Chemin aux Barsses : devis de la SAS MAIGNOL ROUSSEL à 6 720.00€
 - Chemin de La Motte : devis du SIV à 1 500.00€
 - Panneau STOP La Barge : traitement en interne.

- Les travaux d'enrobé à froid débuteront la semaine prochaine.

Bâtiments communaux : Patrice GIRAUD

- Ouverture épicerie 10/07/2026 et inauguration le 22/07/2026

Ecole – Cantine : Sophie COMBEMOREL / Frédérique DE JONG

- Mme Lola BELLAIGUE est nommée enseignante à St Priest en septembre suite au départ en retraite de Mme Sophie GUENAUULT.

Commission des menus : Sophie COMBEMOREL / Frederique DE JONG

- Commission menu faite avec Virginie

Communication et information : Cannelle GOUYON

- Réunion le 17/07 pour le livret d'accueil des nouveaux habitants
- Des devis vont être réalisés pour fabriquer des panneaux d'entrée pour annoncer les commerces (pour mise en place 2027), toute autre solution pour inciter les voitures à venir dans le bourg sera étudiée.

Vie communale / Commission d'action sociale : Sophie COMBEMOREL / Frederique DE JONG

- Célébration des 101 ans de Mme LAMY
- Début des marchés d'été
- Inauguration de l'exposition photos
- Fête de l'amitié : organisation de l'apéritif offert par la municipalité. Une aide sera nécessaire pour l'installation des tables, sachant qu'une partie des élus sera déjà pris à la buvette de la fête
- Embellissement des cours et jardins : 21 participants sont inscrits. Le passage du jury est prévu le 6 août, avec un rendez-vous fixé à 8h00 chez Françoise.

Syndicats et Organismes extérieurs

SIRB (FAVIER Bernard/GOURDY Joëlle)

- Une réunion s'est tenue le jeudi 23 juillet 2026 concernant les villages vacances. Les potentiels acquéreurs ont confirmé leur intérêt. Une réunion de bureau est prévue afin d'examiner les offres reçues et de décider de leur acceptation. La réunion de jeudi permettra d'acter la vente des villages vacances.

SICTOM (René MAZERON / Patrice GIRAUD)

- Réunion le 08/07/2026

SMADC (FAVIER Bernard)

- Réunion le 17/06/2026 : vote compte financier 2025 et indemnité du président et VP

SIAEP SIOULE ET MORGE (RENARD Alexis / LAMADON Jérémy)

- Réunion le 10/07/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES (FAVIER Bernard / GIRAUD Patrice)

- Rencontre interservices 03/07/2026
- Rencontre bus mobile 07/07/2026 : bus qui viendra sur la commune France services, localisation sur la place. Reste à voir la cadence

Conseil d'Ecole (FAVIER Bernard, DEJONG Frédérique)

- Conseil d'école le 23/06/2026 : Algeco installé semaine pro électricité et maçonnerie faite
- Etude de faisabilité avancée sur l'extension de l'école avec un cahier des charges préparé par la CAUE. La consultation suivra pour voir qui pourra répondre à cette étude.

Prochain Conseil Municipal le 11 septembre 2026 à 19h00

VI – Réunions et Manifestations juillet / août**1) Manifestations juillet / août**

Date	Manifestation	Lieu	Association
Tous les mercredis juillet / août	Marchés concerts	St Priest	Municipalité + assos
22/07/2026	Inauguration épicerie	St Priest	Municipalité
26/07/2026	Thé dansant	St Priest	3° Age
01/08/2026	Fête de l'amitié	St Priest	COF